

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
 QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL
 ENQUÊTE STATISTIQUE OBLIGATOIRE

Visa n° 90 X 062 Ag du Ministre de l'Agriculture et de la Forêt et du Ministre d'État, Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget (I.N.S.E.E.).

Valable pour les données de 1990.

Enquête statistique obligatoire (loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique) : questionnaire confidentiel destiné uniquement aux Services de statistique agricole du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt ; tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données recueillies. Ce droit peut être exercé auprès du Service Central des Enquêtes et Études Statistiques, 4, avenue de Saint-Mandé, 75570 PARIS CÉDEX 12



ENQUÊTE SUR LA STRUCTURE
 DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
 1990

Date de l'enquête

Enquêteur

L'exploitation est enquêtée parce que :

- elle appartient à la liste fournie par le SAD = 1 RAIENQ
- aller au paragraphe 1.1 page 2. A
- elle est détectée comme fille, au moment de l'enquête = 2
- renseigner l'étiquette variable et passer au paragraphe 1.2 page 2.

Identité du Responsable économique et financier
 Nom et adresse du chef d'exploitation

Caractéristiques de l'exploitation

(ÉTIQUETTE ADRESSE)

(ÉTIQUETTE VARIABLE)

DEP
 REG COMM

Identifiant :

Strate : STRATE

Coef. d'extrapolation : COEF

Position : POSRGA

En cas de modification, renseigner le bordereau de mise à jour des adresses

Observations

STATUT, HISTORIQUE, ORIENTATION DE L'EXPLOITATION

1.4 Le chef d'exploitation est-il également chef d'une (ou plusieurs) autre(s) exploitation(s) distincte(s) ?

CEXAUT

oui = 1, non = 0

1.5 Statut de l'exploitation :

- Le chef dirige l'exploitation pour son propre compte (ni GAEC ni EARL)
 - ou pour le compte d'une personne de sa famille vivant ou travaillant sur l'exploitation = 1
 - L'exploitation est
 - un GAEC } GAEC père-fils, ou assimilé = 2
 - } autre GAEC = 3
 - une EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) = 4
 - un groupement de fait = 5
 - Le chef dirige l'exploitation pour le compte d'une
 - société civile (S.C.E.A.) = 6
 - société commerciale ou coopérative = 7
 - autre personne morale (communauté religieuse, établissement d'enseignement, hôpital, prison, station de recherche, ...) = 8
 - autre personne physique = 9
- ▶ si code 9 indiquer • le sexe de cette personne : masculin = 1, féminin = 2
 • son année de naissance (avant 1900 coder 00)
 • sa profession (voir code p.10)
 • si elle a un lien de parenté avec le chef d'exploitation : oui = 1, non = 0

STATEXP

PHYSEX

PHYNAI

PHYPRO

PHYFCEY

1.6 Quelle était, en 1988, la situation du chef actuel de l'exploitation ?

Ne répondre que pour - exploitation fille = réponse 2 en page 1 bac A
 - pérenne où le chef a changé = réponse 0 en page 2 bac B

- Chef de l'exploitation mère (cas de certaines filles) = 01
- Conjoint du chef de 1988, lequel :
 - est retraité = 02
 - exerce une profession non agricole = 03
 - est décédé = 04
 - autres cas = 05
- Fils, fille, du chef de 1988 = 06
- Gendre, bru, du chef de 1988 = 07
- Autre parent du chef de 1988 (petit-fils, neveu, frère, etc.) = 08
- Non apparenté au chef de 1988 :
 - avec parents agriculteurs = 09
 - avec parents non agriculteurs = 10

SITCEX

— Pour réponses 06 à 10

* Quelle était en 1988, la profession principale du chef actuel ?

- Agricole
 - chef d'exploitation ou coexploitant sur une autre exploitation = 1
 - coexploitant sur cette exploitation = 2
 - aide familial, associé d'exploitation, salarié agricole = 3
- Non agricole = 4

PROFCEX

* Quelle était en 1988, la profession principale du conjoint du chef actuel ?

- Sans objet (chef sans conjoint) = 1
- Sans profession (étudiant, femme au foyer, retraité...) = 2
- Agricole (chef, coexploitant, aide familial, salarié) = 3
- Non agricole
 - avec parents agriculteurs = 4
 - avec parents non agriculteurs = 5

SITCONJ

1.7 En quelle année le chef d'exploitation a-t-il pris la direction (à son compte ou comme salarié) de :

- cette exploitation ANDIR
 - sa première exploitation agricole ANEX
- Si le chef a succédé à son conjoint (réponses 02 à 05 à la question 1.6) en quelle année ce conjoint avait-il pris la direction (à son compte ou comme salarié) de sa première exploitation agricole ? ANCONJ

1.8 Orientation de l'exploitation

(présenter la liste des orientations en clair à la personne interrogée)

ORIENT

NOMENCLATURE : UTISOL

2. CULTURES PRINCIPALES AU COURS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 1990 (1^{er} nov. 89 au 31 oct. 90)

(Recenser les superficies prises en location provisoire, les productions vendues sur pied, exclure les pacages à usage collectif)

• Céréales (y c. semences)

	Code	Hectare	Are
Blé tendre (y c. blé de force)	01	BLETEN	
Blé dur	02	BLEDUR	1
Orge et escourgeon	03	ORGESC	1
Avoine	04	AVOINE	1
Triticale	05	TRITIC	1
Seigle	06	SEIGLE	1
Mais-grain	07	MAIGRA	1
Mais-semence	08	MAISEM	1
Sorgho-grain	09	SORGRA	1
Riz	10	RIZ	
Mélanges (y c. méteil)	11	MELANGE	
Autres (alpiste, millet, sarrasin)	12	CERAUT	
TOTAL	13	CERTOT	

• Cultures industrielles

	Code	Hectare	Are
Betterave industrielle	14	BETIND	
Colza grain et navette	15	COLZA	
Oléagineux (y c. semences)	16	TOURNS	
Tournesol	16	TOURNS	
Soja	17	SOJA	
Autres oléagineux (lin, coquette, ricin, ...)	18	AUTOLE	
Fibres (y c. semences)	19	LINTEX	
Lin textile	19	LINTEX	
Chanvre (textile, papier)	20	CHANVR	
Houblon (en production ou non)	21	HOUBLQ	
Tabac (y c. plants)	22	TABAC	
Plantes médicinales, à parfum, aromatiques et condimentaires (lavande, lavandin, menthe, pavot, ...)	23	MEDPAR	
Semences grainières (lég., flor., indust., fourragères)	24	SEMGRA	
Autres (chicorée à café, sorgho à balai, ...)	25	INDAUT	
TOTAL	26	INDTOT	

• Légumes secs et protéagineux (y c. semences)

	Code	Hectare	Are
Pois sec (y c. pois protéagineux)	27	POISEQ	
Fève et féverole	28	FEVFEV	
Lupin, vesce	29	LUPVES	
Autres (haricot sec, lentille, pois chiche, ...)	30	LGSAUT	
TOTAL	31	LGSTOT	

• Fourrages en culture principale

	Code	Hectare	Are
Mais fourrage et ensilage (plante entière)	32	MAIFOU	
Chou fourrager	33	CHOFOU	
Betterave fourragère	34	BETFOU	
Autres plantes sarclées fourragères	35	SARAUT	
Autres fourrages annuels (sorgho fourrager, ...)	36	FANAUT	
Prairies artificielles (luzerne, trèfle violet, ...)	37	PRAART	
Prairies temporaires (0 à 5 ans) (y c. RGI)	38	PRATEM	
TOTAL	39	FOUTOT	

• Superficie toujours en herbe (STH)

	Code	Hectare	Are
Prairies semées depuis 6 à 10 ans	40	PRASEM	
Prairies naturelles ou semées depuis + de 10 ans	41	PRANAT	
STH peu productive (parcours, lande et alpage, ...)	42	PALALP	
TOTAL	43	STHTOT	

• Pommes de terre de grande culture (n. c. maraîchage et jardin familial)

	Code	Hectare	Are
Primeurs ou nouvelles	44	PDTNPR	
Demi-saison et conservation	45	PDTONS	
Plants	46	PDTPLA	
Féculerie	47	PDTIND	
TOTAL	48	PDTTOT	

TOTAL à reporter

Report

• Légumes frais et fraise (y c. asperge, melon, maïs doux et pomme de terre maraîchère)

	Code	Hectare	Are
Parcelles en plein air ou sous abri bas : - consacrées exclusivement à des légumes (fleurs éventuellement)	49	LGFFLE	
- en rotation avec d'autres cultures	50	LGFROT	
Parcelles sous serre ou sous abri haut	51	LGFSER	
TOTAL	52	LGFTOT	

• Fleurs, plantes ornementales

	Code	Hectare	Are
En plein air ou sous abri bas	53	FPOAIR	
Sous serre ou sous abri haut	54	FROSAH	
TOTAL	55	FROTOT	

• Vignes (y c. jeunes plantations et cultures sous verre, n. c. jachères)

	Code	Hectare	Are
AOC	56	VIGAOC	
VDQS	57	VIGVQS	
Vignes à raisin de cuve à vocation : - vin pour Cognac	58	VIGCOG	
- autres vins	59	VIGAUT	
Vignes à raisin de table	60	VIGRTA	
Pépinières viticoles	61	VIGPER	
Vignes mères de porte-greffes	62	VIGMPG	
TOTAL	63	VIGTOT	

• Cultures permanentes entretenues (y c. jeunes plantations, y c. sous serre)

	Code	Hectare	Are
Abricotier	64	ABRICO	
Cerisier	65	CERISI	
Pêcher et nectarinier (y c. brugnion, pavie)	66	PECHER	
Prunier (y c. mirabelle, quetsche)	67	PRUNIE	
Poirier de table	68	POIRIE	
Pommier de table	69	POMTAB	
Agrumes	70	AGRLME	
Kiwi	71	KIWI	
Oliviers } Olive de table	72	OLIVIT	
} Olive à huile	73	OLIVIH	
Fruits à coque (amandier, châtaignier, noyer, ...)	74	FRUCCQ	
Autres vergers (pomme à cidre, figuier, ...)	75	AUTVER	
Petits fruits (cassis, framboise, groseille, ...)	76	PETFRU	
Pépinières ornementales	77	PEPORN	
Pépinières fruitières	78	PEPFRU	
Pépinières forestières	79	PEPFOR	
Autres (jonc, mûrier, osier, arbres truffiers, ...)	80	PERAUT	
TOTAL	81	VITTOT	

• Jachères (y c. jachères de vigne)

82	JACHER	
----	--------	--

• Jardin et verger familiaux (généralement moins de 20 ares)

83	JARFAM	
----	--------	--

SUPERFICIE AGRICOLE UTILISÉE (SAU)	84	SAU	
---	----	-----	--

	Code	Hectare	Are
Sol des bâtiments et cours	85	SOLBAC	
Lande non productive et friche	86	LFRNPR	
Peupleraie en plein	87	PEUPLE	
Taillis, bois et forêts de l'exploitation	88	BOIFOR	
Territoire non agricole (y c. parc et jardin d'agrément, étang, ...)	89	TERNAG	

SUPERFICIE TOTALE (codes 84 à 89)	90	SUPTOT	
--	----	--------	--

NOMENCLATURE : AUTSOL

3. AUTRES UTILISATIONS DU SOL

Observations

3.1 Serres et abris hauts (m²)

Code	Ha	Are	m²
01	TOT SOL		
02	SUPVIG		

* y c. les superficies enregistrées en code 51 et en code 54

3.2 Cultures associées (pré-verger, ...)

Code	Hectare	Are
03	CULTAS	

3.3 Cultures successives ou dérobées

Code	Hectare	Are
04	CERGRA	0
05	LEGSEC	12
06	GROLEA	2
07	AUTCULT	4
08	TOTCULT	18

VÉRIFICATION INFORMATIQUE (03 à 07)

3.4 Agriculture biologique

09	BIOHOM
----	--------

Noter en observation le nom de l'organisme.

10	BIOREC
----	--------

3.5 Aide au retrait des terres arables

Si l'exploitant a déposé une demande d'aide au retrait de terre arable, et quand des terres ont été effectivement retirées, elles étaient au cours de la campagne 1989-1990 en :

11	REJACH
12	RESTH
13	RELENT
14	REBOIS
15	RENAG
16	RETOT

TOTAL 11 à 15

Vérifier que ces superficies ont été comptées en culture principale aux codes entre parenthèses.

RUBRIQUES RÉGIONALES

01	REG.10.1
02	REG.10.2
03	REG.10.3
04	
05	
06	
07	
08	
09	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	REG.120

3.6 Mode de faire-valoir relatif à la Superficie Agricole Utilisée

17	S.F.V.D
18	S.FERM
19	LOCPRO
20	S.M.E.T.A.Y
TOTAL SAU (code 84)	

← →

3.7 Champignons cultivés (couche, pleurote...)

Code	Tonne
21	CHAMPC

Production annuelle 1990
(100 à 1 499 kg, coder 1)

NOMENCLATURE : 4. IRRIGATION - DRAINAGE
IRRIGATION

Observations

IRRIGATION

4.1 L'exploitation dispose-t-elle d'installation ou de moyen pour irriguer ?
oui = 1, non = 0

4.2 Si non en 4.1
• Envisagez-vous de vous équiper au cours des deux prochaines années ?
oui = 1, non = 0

Hectare	are

• si oui, superficie concernée

• passer à la question DRAINAGE

4.3 Si oui en 4.1

Hectare	are

• Superficie totale irrigable

• nature du réseau
collectif (public ou privé) = 1
individuel = 2
mixte (collectif et individuel) .. = 3

4.4 Cultures irriguées au moins une fois en 1990
(y c. superficie sous serre, n. c. jardin et verger familiaux)

	Code	Hectare	Are
Blé dur	01		
Maïs grain et maïs semence	02		
Betterave industrielle	03		
Tournesol	04		
Soja	05		
Fourrages	06		
Superficie toujours en herbe	07		
Pomme de terre	08		
Vigne (n. c. lutte sanitaire)	09		
Agrumes	10		
Autres cultures permanentes	11		
Autres cultures irriguées (y c. serres)	12		
TOTAL SUPERFICIE IRRIGUÉE	13		

INSTAL

EQUIPIR

SUREQUIP

SURFIRRI

RESEAU

SIRBLE
SIRMAIS
SIRBET
SIRTOUR
SIRSOJA
SIRFOU
SIRSTH
SIRPDT
SIRVIG
SIRAGRU
SIRCUP
SIRCIR
SIRTOT

DRAINAGE

4.5 Superficie drainée ou assainie par un réseau de drains enterrés

Hectare	Are

SURFDRAI

NOMENCLATURE: MATERIEL

5. MATÉRIEL

dénombrer			coder 0 ou 1						
Propriété : Copropriété y.c. GAEC (entre exploitations)			TYPE DE MATÉRIEL UTILISÉ AU COURS DE LA CAMPAGNE 1990 (si un type de matériel n'est pas concerné, barrer toute la ligne y compris le code)			Utilisation de machines en provenance de l'extérieur oui = 1 non = 0			
Code	Nombre de machines	Nombre de machines coproprié- taires				Entraide	ETA	CUMA	
	P	C	K				EN	ET	CU
01		TRAC1		Tracteurs	moins de 35 ch DIN (moins de 25 kW)				01
02		TRAC2			35 à 54 ch DIN (25 à 39 kW)				02
03		TRAC3			55 à 79 ch DIN (40 à 59 kW)				03
04		TRAC4			80 à 109 ch DIN (60 à 79 kW)				04
05		TRAC5			110 à 134 ch DIN (80 à 99 kW)				05
06		TRAC6			135 ch DIN et plus (100 kW et plus)				06
07	0	MTCFH	1		Motoculteur, motofaucheuse, motohoue				07
08	0	MOISS	0		Moissonneuse-batteuse				08
09	0	RREMA	0		Récolteuse et récolteuse-batteuse de maïs (corn-picker, corn-sheller)				09
10	0	RAMPC	0		Ramasseuse-presse (paille et fourrage)	classique			10
11	0	RAMGB	0			à grosses balles			
12	0	RAMHA	0		Ramasseuse-hacheuse (ensileuse)				12
13		RCBETS	Z		Récolteuse de betteraves				13
14		RCPDT			Récolteuse de pommes de terre				14
15									15
16									16
17		MAT 15							17
18		a							18
19		MAT 22							19
20									20
21									21
22									22
23	VÉRIFICATION INFORMATIQUE (01 à 22)								23

CCDMAT

Rubriques régionales

Observations																		
<p><u>NOMENCLATURE : MATERIEL</u></p> <table border="0"> <tr> <td>CODE</td> <td>CCDMAT</td> </tr> <tr> <td>MACHINE EN PROPRIETE</td> <td>MATPRO</td> </tr> <tr> <td>MACHINE EN COPROPRIETE</td> <td>MATCOP</td> </tr> <tr> <td>NOMBRE DE COPROPRIETAIRES</td> <td>NCOPMAT</td> </tr> <tr> <td>MACHINE EN ENTRAIDE</td> <td>MAUTENT</td> </tr> <tr> <td>MACHINE EN ETA</td> <td>MAUTETA</td> </tr> <tr> <td>MACHINE EN CUMA</td> <td>MAUTCUMA</td> </tr> <tr> <td>LOCALITES DU CODE</td> <td>CODES : 01 A 14</td> </tr> <tr> <td></td> <td>15 A 22 RUBRIQUES REGIONALES</td> </tr> </table>	CODE	CCDMAT	MACHINE EN PROPRIETE	MATPRO	MACHINE EN COPROPRIETE	MATCOP	NOMBRE DE COPROPRIETAIRES	NCOPMAT	MACHINE EN ENTRAIDE	MAUTENT	MACHINE EN ETA	MAUTETA	MACHINE EN CUMA	MAUTCUMA	LOCALITES DU CODE	CODES : 01 A 14		15 A 22 RUBRIQUES REGIONALES
CODE	CCDMAT																	
MACHINE EN PROPRIETE	MATPRO																	
MACHINE EN COPROPRIETE	MATCOP																	
NOMBRE DE COPROPRIETAIRES	NCOPMAT																	
MACHINE EN ENTRAIDE	MAUTENT																	
MACHINE EN ETA	MAUTETA																	
MACHINE EN CUMA	MAUTCUMA																	
LOCALITES DU CODE	CODES : 01 A 14																	
	15 A 22 RUBRIQUES REGIONALES																	

NOMENCLATURE : CHEPTEL

6. CHEPTEL

Effectifs présents le jour du passage de l'enquêteur
(y c. animaux pris en pension, non compris animaux donnés en pension)

EFFCHEPT

	Code	Nombre de têtes
• Bovins présents		
Vaches laitières (y c. réforme)	01	VACLAI
Vaches nourrices (y c. réforme)	02	VACNOU
Autres bovins 2 ans et plus (toutes destinations)	femelles	03 ABV2AF
	mâles*	04 ABV2AM
Bovins de 1 à moins de 2 ans (toutes destinations)	femelles	05 BV1A2F
	mâles*	06 BV1A2M
Bovins de moins de 1 an	veau de boucherie	07 BVM1AB
	autres	08 BVM1AA
* (y c. taureaux)	TOTAL BOVINS	09 TOTBOV

• Équidés présents		
Juments et ponettes poulinières (réforme exclue)	selle, course	10 JUMPSC
	racas lourdes	11 JUMPRL
Chevaux et poneys (y c. réforme)	selle, course	12 CHEVSC
	trait, boucherie, maigre	13 CHEREF
Anes, mulets, bardots		14 ANMUBA
TOTAL ÉQUIDÉS		15 TOTEQU

• Caprins présents (race angora exclue)		
Chèvres (y c. réforme)	16	CHEVRE
Chevrettes pour la souche	saillies (mais n'ayant pas encore mis bas)	17 CHS0US
	non encore saillies	18 CHS0UN
Autres caprins (y c. boucs)	19	AUTCAP
TOTAL CAPRINS	20	TOTCAP

• Ovins présents		
Brebis mères (y c. réformes)	nourrices	21 BRMERN
	laitières	22 BRMERL
Agnelles pour la souche	saillies (mais n'ayant pas encore mis bas)	23 AGS0US
	non encore saillies	24 AGS0UN
Autres ovins (y c. béliers)	25	AUTOVI
TOTAL OVINS	26	TOTOVI

• Porcins présents		
Truies mères (réforme exclue)	27	TRLMER
Jeunes truies de 50 kg et plus destinées à la reproduction	28	JTRU50
Jeunes porcs, porcs à l'engrais, truies réformées et verrats	29	AUTPOR
Porcelets	30	PORLET
TOTAL PORCINS	31	TOTPOR

• Lapines mères (race angora exclue)	32	LAPMER
--------------------------------------	----	--------

• Volailles présentes		
Poules pondeuses	d'œufs de consommation	33 POUCONS
	d'œufs à couver	34 POUCOUV
Poulettes	35	POUPOU
Poulets de chair et coqs	36	POUCHC
Dindes et dindons au 1 ^{er} octobre 1990	37	DINDIN
Pintades	38	PINTAD
Canards (à rôti, à gaver)	39	CANARD
Oies au 1 ^{er} octobre 1990 (à rôti, à gaver)	40	OIES
Pigeons, caillies	41	PIGCAI
TOTAL VOLAILLES	42	TOTVOL

7. ÉLEVAGE

À remplir obligatoirement, qu'il y ait ou non présence de cheptel question 6.

7.1 Envisagez-vous d'élever des ovins au cours des deux prochaines années ?
oui = 1, non = 0

OVINENV

7.2 Installation pour la traite mécanique des vaches

Type d'installation

installation à l'étable ou mobile	= 1	} TRVACHE
salle de traite non automatisée	= 2	
salle de traite automatisée	= 3	
pas d'installation (ou pas de vache)	= 0	

si type ≠ 0 : Nombre de vaches traitées simultanément

NBVACHE

7.3 Utilisation de pacages collectifs ?
(y compris estive, alpage de montagne) : oui = 1, non = 0

PACOCO

7.4 Apiculture
Nombre de ruches en production

NBRUCH

Observations

RUBRIQUES RÉGIONALES

01	REG 2.0.1
02	REG 2.0.2
03	
04	
05	
06	
07	
08	
09	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	REG 2.2.0

8. POPULATION ET MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE

8.1 Membres de la famille du chef d'exploitation et des chefs coexploitants de GAEC et autres formes de groupements :

- vivant avec le chef (y c. les absents temporaires : appelés sous les drapeaux, hospitalisés, pensionnaires...)
- ou travaillant de façon régulière sur l'exploitation

Lien de parenté étudier la 1 ^{ère} famille par rapport à son chef, puis la 2 ^e de même, etc.)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	N° d'ordre	Rang de la famille	Code lien de parenté (a)	Sexe : masculin = 1 féminin = 2	Année de naissance avant 1900, code 00	État matrimonial : célibat = 1 marié = 2, divorcé = 3, veuf = 4	Formation générale ou technique (b)	Formation scolaire (c)	Form. permanente agricole suivie depuis 1980 (d)	Agricole (e)	Para agricole (e)	Activité au sein de l'exploitation Salaire de l'exploitation oui = 1, non = 0 (f)	Code profession principale (f)	Code activité secondaire (sans activ. second. = 00) Retraite agricole = 1, autre = 2 mixte = 3, aucune = 0		
Chef	01	1	0	1												01
CARACTÉRISTIQUES	02															02
	03															03
	04															04
	05															05
	06			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	06
	07			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	07
	08			C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	08
	09			X	A	A	E	F	F	A	A	S	P	A	R	09
	10			X	N	G	F	F	F	C	C	A	P	A	R	10
	11			S	A	E	F	F	F	A	A	S	P	A	R	11
	12			X	A	E	F	F	F	C	C	A	P	A	R	12
	13			X	A	E	F	F	F	C	C	A	P	A	R	13
	14			X	A	E	F	F	F	C	C	A	P	A	R	14
	15			X	A	E	F	F	F	C	C	A	P	A	R	15

Si plus de 15 personnes, prendre une feuille supplémentaire et cocher ici

(a) Code lien de parenté	
Chef d'exploitation	= 01
Coexploitant	Conjoint du chef = 02
	Parent du chef = 03
	Non apparenté = 04
Autres	Conjoint = 10
	Fils, fille = 11
	gendre, bru = 12
	Petit-fils, petite-fille = 13
	Père, mère = 14
	Beau-père, belle-mère = 15
	Frère, sœur = 16
	Beau-frère, belle-sœur = 17
	Autre parent = 18
	Non apparenté = 20

(b) Formation générale ou technique (non agricole)	
Aucune	= 0
Primaire	= 1
Secondaire courte	= 2
Secondaire longue	= 3
Supérieure	= 4

(c) Formation agricole scolaire	
Aucune	= 0
Primaire (BAA, CAPA ...)	= 1
Secondaire courte (BEA, BPA, BEPA)	= 2
Secondaire longue (BTA, BATA ...)	= 3
Supérieure courte (BTSA ...)	= 4
Supérieure longue	= 5

(d) Formation permanente ou continue agricole (suivie depuis 1980)	
Aucune	= 0
Session préparation à l'installation	= 1
Stage courte durée (20 à 120 h)	= 2
Stage 200 h, 320 h	= 3
BPA adulte	= 4
BTA adulte	= 5
BTSA adulte	= 6
Certificat de spécialisation seul	= 7
Autres	= 8

(e) Activité au sein de l'exploitation	
Aucune (y c. enfant né en 1975 et après)	= 0
Moins de 1/4 temps (- de 10 h/semaine en moyenne)	= 1
1/4 à < 1/2 temps (10 à < 20 h/semaine en moyenne)	= 2
1/2 à < 3/4 temps (20 à < 30 h/semaine en moyenne)	= 3
3/4 à < temps complet (30 à < 39 h/semaine en moyenne)	= 4
Temps complet (39 h et plus/semaine en moyenne)	= 5

(f) Code profession principale et activité secondaire			
• Sans profession, retraité, inactif	Femme au foyer	= 01	
	Enfant, élève, étudiant	= 02	
	Militaire du contingent	= 03	
	Chômeur n'ayant jamais travaillé	= 04	
	Ancien agriculteur (y c. retraité agr. IVD)	= 05	
	Retraité, pensionné (non agricole)	= 06	
	Autre inactif	= 07	
• Agriculteur non salarié	Exploitant(e)	= 11	
	Aide familial(e)	= 12	
• Salarié agricole	Technicien, régisseur, contremaître	= 13	
	Ouvrier agricole	= 14	
• Entrepreneur (para-agricole)	Entrepreneur de travaux agric.	0 à 9 sal.	= 21
		10 sal. et plus	= 22
	Sylviculteur, expl. forestier	0 à 9 sal.	= 23
		10 sal. et plus	= 24
Patron pêcheur, ostréiculteur, pisciculteur	0 à 9 sal.	= 25	
	10 sal. et plus	= 26	
• Artisan (0 à 9 salariés)	Boucher, charcutier	= 31	
	Autre artisan	= 32	
• Commerçant (0 à 9 salariés)	Marchand de bestiaux	= 33	
	Commerçant fruits, légumes, fleurs	= 34	
	Hôtelier, restaurateur	= 35	
	Autre commerçant	= 36	
• Autre chef d'entreprise (y c. artisan et commerçant 10 sal. et plus)		= 37	
• Profession libérale		= 41	
• Élu (Maire, Député, Respons. organis. agricole)		= 42	
• Cadre supérieur, profession intellectuelle, artistique		= 43	
• Cadre moyen (y c. instituteur, clergé)	Tourisme	= 51	
	Autre	= 52	
• Employé	Femme de ménage, agent de service	= 61	
	Tourisme	= 62	
	Autre employé (y c. garde champêtre, forestier)	= 63	
• Ouvrier (sauf agricole)	Ouvrier tourisme	= 71	
	Autre ouvrier qualifié	= 72	
	Ouvrier non qualifié	= 73	

9. MAIN-D'ŒUVRE NON FAMILIALE

9.1 Main-d'œuvre non familiale occupant un emploi permanent :

- Nombre total de salariés de l'exploitation

Si pas de main d'œuvre, coder zéro, rayer en diagonale la suite de la question 9.1 et passer à 9.2.

SALPER

SALPAG

dont exerçant une activité agricole

	17	18
	Profession principale (en clair)	Activité secondaire (en clair)
01		
02		
03		
04		
05		
06		
07		
08		
09		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	N° d'ordre	Sexe : masculin = 1 féminin = 2	Année de naissance (avant 1900 coder 00)	Généraliste ou technique Agricole	Formation scolaire	Form. permanente agricole suivie depuis 1980	Agricole	Para-agricole	Activité au sein de l'exploitation	Nombre d'autres employeurs
001										
002										
003										
004										
005										
006										
007										
008										
009										
010										
011										
012										
013										
014										
015										
016										
017										
018										
019										
020										

8.2 Nationalité du chef d'exploitation

France	= 0
République Fédérale d'Allemagne	= 1
Belgique, Luxembourg	= 2
Espagne	= 3
Pays-Bas	= 4
Italie	= 5
Portugal	= 6
Royaume-Uni	= 7
Danemark, Grèce, Irlande	= 8
Autre	= 9

NATIO

Si plus de 20 salariés, prendre une feuille supplémentaire et cocher ici :

9.2 Main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle

(y c. stagiaires, n. c. service de remplacement)

Nombre total de jours de travail (a)

NJMOST

dont jours effectués par des femmes (a)

NJMOSF

9.3 Travail effectué par des CUMA, des ETA

Nombre total de journées-travailleurs (a) fournies à l'exploitation au cours de la campagne 1989/1990

par des CUMA

JCUM

par des ETA

JETA

(a) Une journée travailleur = 8 heures
1 à 11 heures, coder 1.

10. GESTION

10.1 Le chef d'exploitation (ou une autre personne) utilise-t-il l'informatique pour les besoins de l'exploitation, sur place ou sur un autre site ?

- micro-ordinateur = 1
 - minitel = 2
 - micro-ordinateur + minitel = 3
 - pas d'utilisation = 0
- } **INFORM**
 MICRO

Si réponse 1 ou 3, le micro-ordinateur est-il la propriété de l'exploitation ? oui = 1, non = 0

10.2 Régime TVA

- assujettissement TVA = 1
 - remboursement forfaitaire = 2
 - non = 0
- } **REGTVA**

10.3 A quel régime d'imposition l'exploitant est-il soumis en matière de bénéfices agricoles en 1989 ?

- forfait collectif = 1
 - régime transitoire (super simplifié) = 2
 - réel simplifié = 3
 - réel normal = 4
 - statut particulier = 5
- } **IMPOT**

10.4 Comptabilité : Existe-t-il sur l'exploitation ?

- une comptabilité de gestion comportant un enregistrement systématique de tous les mouvements en espèces, un bilan et un compte d'exploitation détaillé = 1
- Si non, un enregistrement régulier des recettes et des dépenses (y c. comptabilité TVA, ou réel simplifié) = 2
- ni l'un ni l'autre = 0

Si réponse 1, cette comptabilité est-elle tenue au titre d'une mesure liée à la modernisation des exploitations (PAM, DJA, aide à la tenue d'une comptabilité) ? oui = 1, non = 0

COMPTA

MODERN

10.5 MSA

- Le chef d'exploitation ou un autre membre de la famille (ou à défaut le responsable économique et financier) paie-t-il des cotisations cadastrales ou une cotisation de solidarité à l'AMEXA ? oui = 1, non = 0 **MSACOT**
- Si oui, cette personne est-elle bénéficiaire des prestations de l'AMEXA ? oui = 1, non = 0 **MSAPRE**

10.6 Aides à l'installation et à la modernisation

- L'exploitation a-t-elle bénéficié d'un plan d'amélioration matérielle (n. c. plan de redressement) depuis 1986 ? oui = 1, non = 0 **PAM**
- Le chef d'exploitation, ou un coexploitant, a-t-il bénéficié d'une DJA depuis 1986 ? oui = 1, non = 0 **DJA**

10.7 Successeur du chef d'exploitation, si le chef travaille pour son propre compte (code 1 à la question 1.5) et s'il est né en 1940 ou avant :

- question sans objet (chef né après 1940 ou ne travaillant pas pour son compte) = 0
- successeur membre de sa famille, qui actuellement }
 - dirige une autre exploitation agricole = 1
 - travaille dans une exploitation agricole (y c. celle-ci) = 2
 - ne travaille pas dans une exploitation agricole = 3
- un autre successeur, qui actuellement }
 - dirige une autre exploitation agricole = 4
 - travaille dans une exploitation agricole (y c. celle-ci) = 5
 - ne travaille pas dans une exploitation agricole = 6
- pas de successeur (l'exploitation va disparaître : absorption, éclatement, lotissement, expropriation) = 7
- ne sait pas = 8

} **SUCCESS**

→ Si réponses 7 ou 8, pensez-vous que vos terres agricoles vont rester exploitées (achat, location, pour agrandissement d'autres exploitations) ?

- oui, en totalité = 1
 - oui, en partie = 2
 - non = 3
 - ne sait pas = 4
- } **TEREXP**

Si réponse 2, superficie restant exploitée

Hectares	Ans

SUREXP

8. POPULATION ET MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE

8.0 Membres de la famille du chef d'exploitation et des chefs coexploitants de GAEC et autres formes de groupements :

- vivant avec le chef (y c. les absents temporaires : appelés sous les drapeaux, hospitalisés, pensionnaires...)
- ou travaillant de façon régulière sur l'exploitation

(Remplir une ligne par personnel)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
Lien de parenté (étudier la 1 ^{ère} famille par rapport à son chef, puis la 2 ^e de même, etc.)	N° d'ordre	Rang de la famille	Code lien de parenté	Sexe : masculin = 1 féminin = 2	Année de naissance (avant 1900 coder 00)	État matrimonial : célibat = 1 marié = 2 divorcé = 3 veuf = 4	Généraliste ou technique	Agricole	Formation scolaire	Form. permanente agricole suivie depuis 1980	Agricole	Para-agricole	Activité au sein de l'exploitation ou = 1, non = 0	Code profession principale	Code activité secondaire (sans act. second. = 00)	Retraite: agricole = 1, autre = 2 mixte = 3, aucune = 0	NUMORD
																	01
																	02
																	03
																	04
																	05



UNITE STATISTIQUE DEPENDANTE : PERSONNE

NUMERO D'ORDRE	NUMORD	FORMATION AGRICOLE SCOLAIRE	FFAP
NUMERO DE RANG DE LA FAMILLE	NUMFAM	FORMATION PERMANENTE OU CONTINUE (AGRICOLE DEPUIS 1980)	FPAP
LIEN DE PARENTE	LIPP	ACTIVITE AGRICOLE	ACAP
SEXE	SEXP	ACTIVITE PARA-AGRICOLE	ACPP
ANNEE DE NAISSANCE	ANAP	SALARIE DE L'EXPLOITATION	SALP
ETAT MATRIMONIAL	ETMP	PROFESSION PRINCIPALE	PRPP
FORMATION GENERALE OU TECHNIQUE	FGEP	ACTIVITE SECONDAIRE	ACSP
		RETRAITE	RETP

9. MAIN-D'ŒUVRE NON FAMILIALE

1	2	3	4	5	6	7	8	9
N° d'ordre	Sexe masculin = 1 féminin = 2	Année de naissance (avant 1900: coder 00)	Formation scolaire	Formation scolaire	Form. permanente agricole suivie depuis 1980	Agricole	Para-agricole	Activité au sein de l'exploitation
(E)	(C)	(D)	(E)	(E)	(E)	(E)	(E)	(E)
001	SEX	NAIS	FGESPL	FFASAL	FPASAL	ACAGSAL	ACPAGSAL	NEMSAL
002								
003								
004								

UNITE STATISTIQUE DEPENDANTE : MCFEP

NUMERO D'ORDRE DU SALARIE	NLMSAL
SEXE DU SALARIE	SEXSAL
ANNEE DE NAISSANCE DU SALARIE	NAISAL
ACTIVITE SUR L'EXPLOITATION :	
- AGRICOLE	ACAGSAL
- PARA-AGRICOLE	ACPAGSAL
NOMBRE D'AUTRES EMPLOYEURS	NEMSAL
FORMATION GENERALE SCOLAIRE	FGESAL
AGRICOLE SCOLAIRE	FFASAL
PERMANENTE	FPASAL